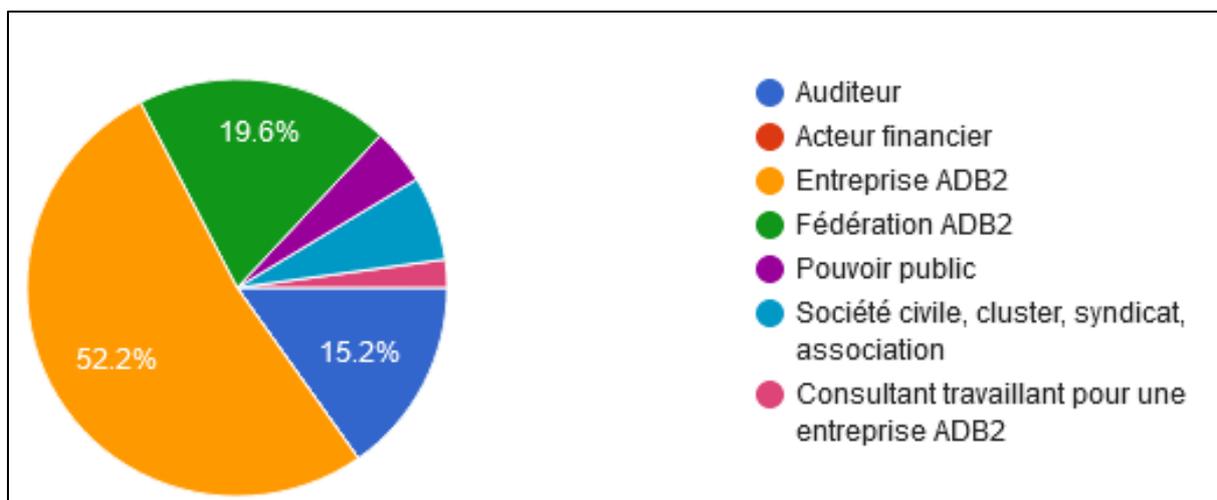

ANNEXE 9

ADB2-AV2030 - Retour d'expériences des consultations

1. CONSULTATIONS ECRITES

Participation au sondage

La consultation écrite était disponible en ligne du 1^{er} avril au 15 mai 2021. Elle a permis de recueillir l'avis de 46 personnes dont 50% d'entreprises, 20% de fédérations et 15% d'auditeurs. 3 personnes de la société civile ont également répondu.

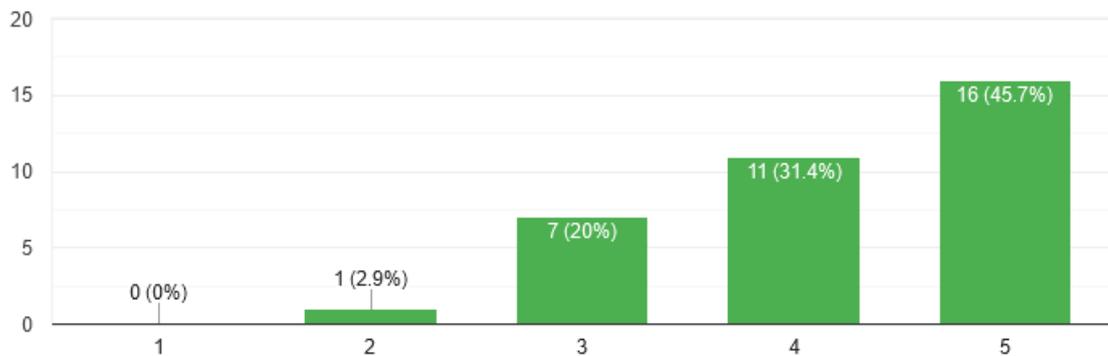


Accord volontaire

Parmi les différentes personnes interrogées, 77% se montrent favorables aux accords volontaires pour contribuer aux objectifs ambitieux européens 2030 et 2050. Il est constaté qu'aucun des sondés ne trouve les accords volontaires non pertinents pour ce faire.

S1: Le concept d'accords volontaires, quelle qu'en soit la forme, vous semble-t-il pertinent pour contribuer aux objectifs ambitieux européens 2030 et 2050?

35 réponses



Ce point est confirmé par la question suivante, à laquelle viennent s'ajouter la nécessité d'obtenir un engagement sur des résultats couplé à des avantages financiers (54%) et la mutualisation via une fédération professionnelle plutôt qu'en direct (49%).

Inversement et de manière plutôt inattendue, 74% des sondés pensent que le rapport annuel et public est moins pertinent à retenir dans un prolongement éventuel. Les deux autres concepts les moins pertinents cités sont « le travail impliquant un auditeur externe dûment formé » (49% *) et « l'appropriation du plan d'actions grâce à la mise en place d'une Energy Team » (40%).

*Cette mention est à nuancer par le fait qu'elle s'accompagnait de la remarque écrite : "peut-être pas nécessaire chaque année"

Sondage sur les aspects relatifs à la méthodologie

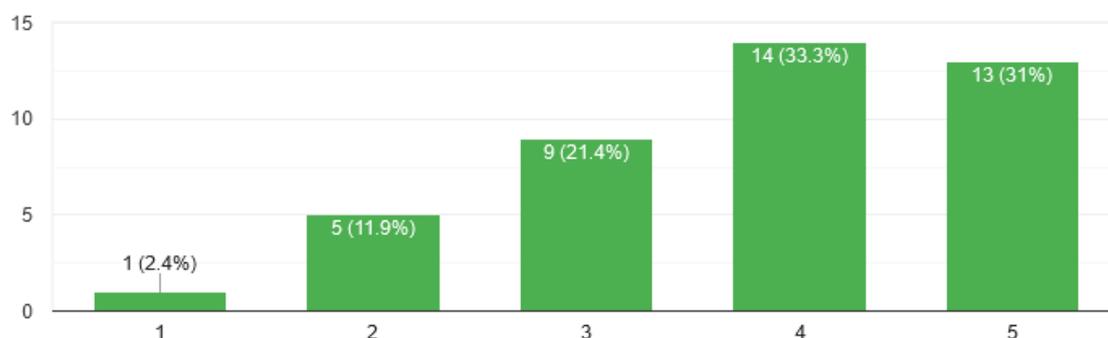
Du point de vue méthodologique, les concepts les plus pertinents à retenir dans le prolongement d'un accord sont :

1. Le calcul de la performance basé sur des indicateurs d'activité pertinents (64%) ;
2. La prise en compte de l'effort du passé dans la fixation des objectifs (50%) ;
3. Un double objectif : énergie et CO₂ (36%).

64% des sondés estiment que les données de consommations et d'indicateurs d'activité sont fiables.

M4: Les données de consommations et d'indicateurs d'activités sont fiables

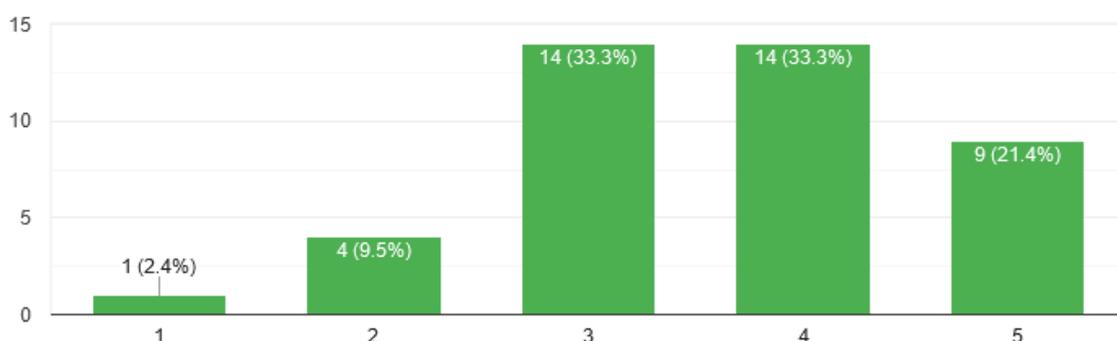
42 réponses



Le plan d'action qui résulte des audits est ambitieux pour 55% des sondés :

M5: Le plan d'action qui résulte des audits énergétiques est ambitieux

42 réponses



Notons enfin que le rôle de l'expert technique est jugé utile pour 88% des sondés.

Pertinence des incitants actuels repris dans les ADB2 et pistes de réflexion

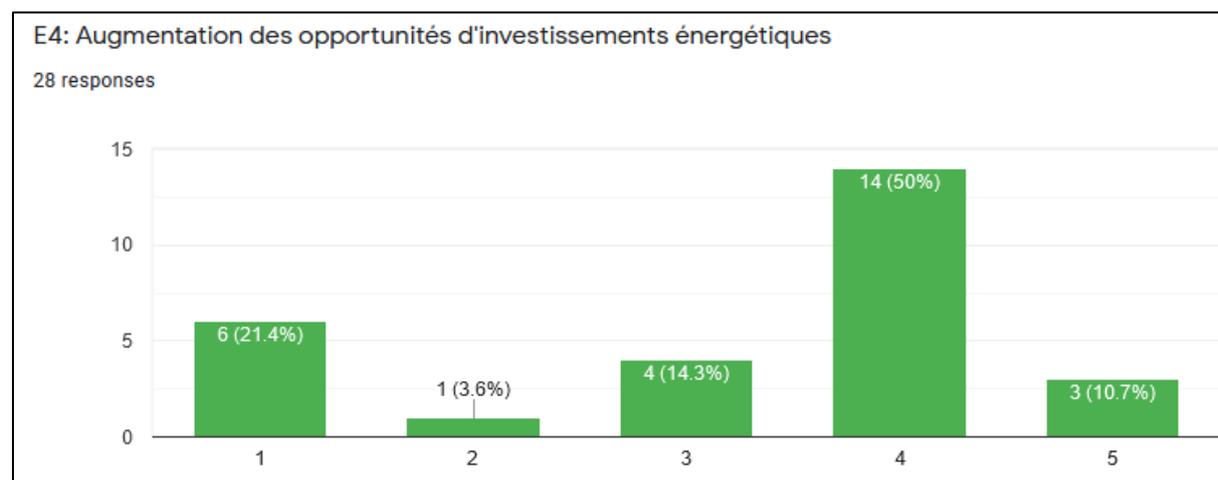
A l'égard des incitants actuels qui sont repris dans les ADB2, une grande majorité des personnes interrogées trouvent qu'ils sont pertinents et faciles à activer. L'incitant pour lequel la complexité de mise en œuvre a été citée est l'exonération partielle de la surcharge Elia des CV wallons. Certaines réponses viennent néanmoins nuancer ces résultats indiquant qu'en vue de favoriser la concrétisation de projets visant à réduire la consommation d'énergie et/ou les émissions de gaz à effet de serre, il importe que le prix de l'énergie augmente.

Un autre élément intéressant est que 64% des répondants trouvent que les incitants actuels ne sont pas équitablement répartis entre l'électricité et le gaz/chauffage. Par ailleurs, près de 90% des répondants se montrent en faveur d'un soutien des réseaux de la chaleur et de la biomasse dans le cadre d'un prolongement éventuel des ADB2.

Les participants à l'enquête se montrent également favorables au fait d'envisager des incitants à géométrie variable en fonction des spécificités des entreprises participantes, en particulier en fonction de la taille des entreprises (PME vs. GE) et en fonction du caractère ETS (ETS vs non ETS).

Répercussions économiques de la participation aux ADB2

Plus de 60% des sondés trouvent que la participation aux ADB2 augmente les opportunités d'investissements énergétiques.



Les réponses se montrent plus nuancées à l'égard de l'impact de la participation aux ADB2 sur le positionnement concurrentiel au niveau belge et à l'étranger. Si un peu plus de 40% des sondés ne trouvent pas que la participation aux ADB2 améliore la position concurrentielle au niveau belge, ils sont près de 60% à faire ce constat au niveau international.

Un avis favorable pour développer l'offre de financement en lien avec les objectifs poursuivis

Les répondants se montrent plutôt ouverts aux possibilités suivantes :

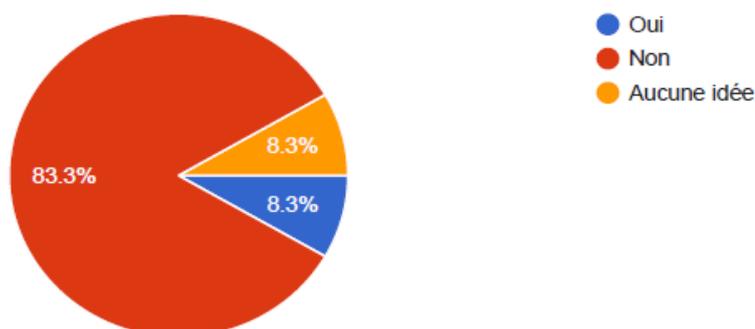
- Lien avec les outils financiers wallons (SRIW, Sogepa, Sowalfin) ;
- Mise en place d'un mécanisme de tiers investisseur via les outils financiers wallons ;
- Mise en place d'un mécanisme de tiers investisseur avec PPP (Partenariat Public Privé) ;
- Activation des fonds de financement disponibles au niveau européen.

Juridique

La consultation écrite a mis en évidence que les ADB2 ont suscité très peu de difficultés comptables, d'intégration au bilan de l'entreprise ou de contentieux. Cette tendance a été confirmée par les consultations orales.

J3: La mise en œuvre de votre accord de branche a-t-elle suscité du contentieux ?

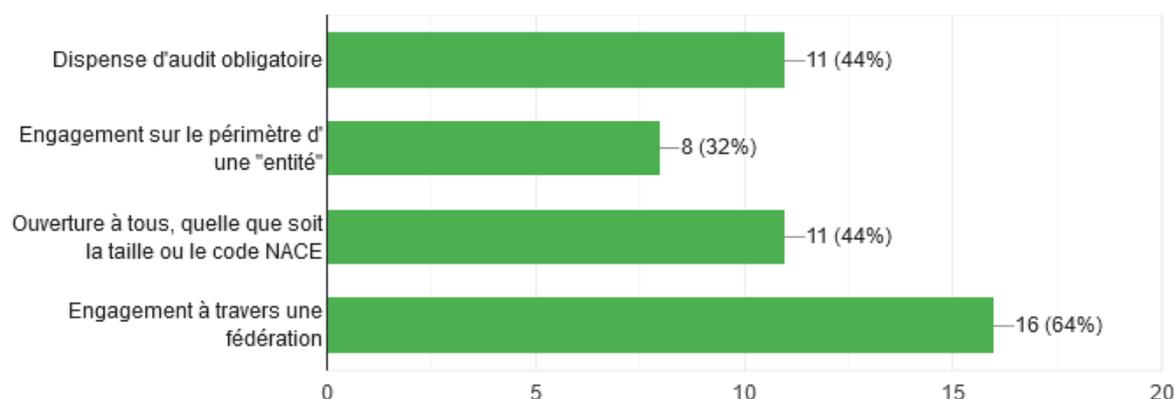
12 réponses



La participation aux accords de deuxième génération à travers une fédération est une forme d'engagement très positive comme en témoignent les réponses à la consultation écrite. Une architecture fondée sur deux niveaux de collaboration à savoir entre fédérations et Wallonie et ensuite entre les entreprises et leur fédération est un mode de fonctionnement qui devrait être conservé à l'avenir. L'encadrement offert par les fédérations est jugé suffisant, dans le sens où il est plus simple de s'adresser à sa fédération, avec qui la collaboration est déjà bien établie, qu'à l'administration wallonne.

J1: Quels sont les dispositifs qui vous semblent les plus pertinents à retenir dans un prolongement éventuel?

25 réponses

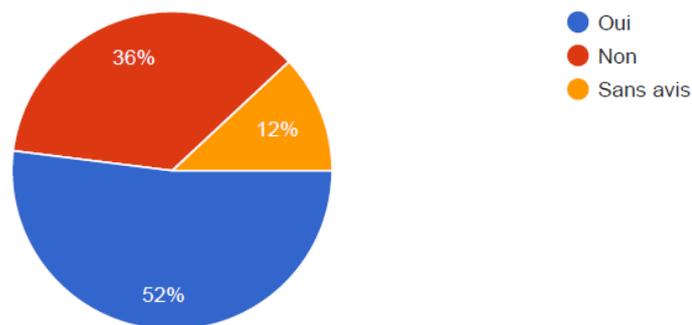


La sécurité juridique est par contre un facteur d'inquiétude important, particulièrement en lien avec les aides d'état. Les nouveaux mécanismes des futures conventions environnementales devront être soumis à une analyse de la Commission européenne pour s'assurer de la conformité du financement avec la politique des aides d'état.

Une difficulté des ADB2 est que leur application est en lien avec le code NACE de l'entreprise. Cette condition essentielle pose des problèmes pour les entreprises mères et leurs filiales, lors d'un changement de code NACE ou lors de fusion ou d'acquisition. Cette problématique pourrait être partiellement résolue si les futures conventions sont corrélées aux permis d'environnement. Les consultations écrites mettent en valeur cette possibilité. Toutefois, cette tendance n'a pas été aussi claire lors des consultations orales.

J8: La participation à un mécanisme futur devrait-elle être conditionnée à la titularité d'un permis environnemental valide?

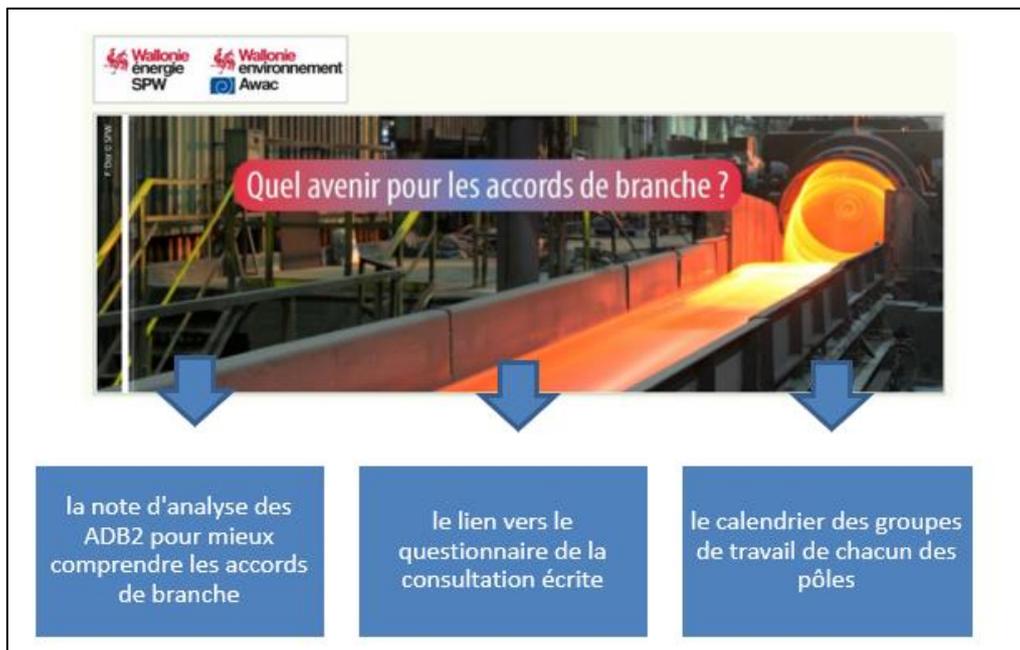
25 réponses



Les réponses complètes et détaillées du sondage sont reprises en Annexe 2.

2. CONSULTATIONS ORALES (SOUS FORME D'ATELIERS)

Un site Internet a été élaboré (<http://www.pirotech.be/av2030/>) en vue de communiquer plus efficacement vers les acteurs dans le cadre des consultations. Les informations suivantes s'y retrouvent :



III Réunion d'ouverture

20 avril 2021 de 9h à 12h30



III Réunion de clôture

4 mai 2021 de 9h à 12h30



26 avril 2021 de 9h à 12h30	27 avril 2021 de 9h à 12h30	28 avril 2021 de 9h à 12h30	29 avril 2021 de 9h à 12h30
			
Lire la suite	Lire la suite	Lire la suite	Lire la suite
Pôle juridique Cette consultation abordera les aspects légaux	Pôle économique Cette consultation abordera les questions relatives aux contreparties financières	Pôle Sociétal Energie Climat Cette consultation abordera les questions générales relatives à la trajectoire wallonne énergie climat pour les entreprises	Pôle méthodologique Cette consultation abordera les questions techniques relatives à la méthodologie

Pour illustrer l'étendue de la démarche de consultation, le tableau suivant reprend les statistiques de présence pour chacune des consultations :

Réunions	Date	Inscrits	Présences
Réunion d'ouverture	Mardi 20/04	72	41
Pôle juridique	Lundi 26/04	41	18
Pôle économique	Mardi 27/04	59	34
Pôle Sociétal	Mercredi 28/04	68	32
Pôle Méthodologique	Jeudi 29/04	62	35
Réunion de clôture	Mardi 04/05	87	50

2.1. CONSULTATION JURIDIQUE

La consultation sur les aspects juridique a abordé 5 thèmes.

Premièrement **l'architecture des accords de branche**, avec des éléments tels que l'obligation d'être lié à une fédération pour pouvoir participer aux ADB2, ou une évaluation de l'encadrement des fédérations par la Wallonie. Il a aussi été demandé si les fédérations offraient le soutien nécessaire aux entreprises et s'il fallait conserver les ADB2 fondé sur un engagement volontaire (via les fédérations).

Ensuite les questions relatives à **la vie de l'entreprise**. L'engagement dans les accords de branche, jusqu'à 10 ans, *ex lege* l'art D.88 du code de l'environnement, était-il suffisant ou trop long, de quelle manière faire face à la difficulté de l'application des venants, des adhésions à l'organisme représentatif ? Une attention particulière a été portée sur la manière dont les nouveaux processus industriels ou l'acquisition d'un nouveau métier pouvaient être intégrés aux ADB2 en cours. La discussion s'est terminée sur la problématique de lire les ADB2 via un code NACE et sur la possibilité de lier les nouvelles conventions environnementales aux permis d'environnement.

Troisièmement, il a été question des **contentieux et difficultés d'exécution** qui ont été rencontrés. Les discussions ont porté sur l'interprétation des conventions, l'exécution des obligations de moyen et / ou de résultat ainsi que la mise en œuvre de la condition de sortie. Tenant compte de ces problématiques, les différentes incertitudes juridiques ont été mises en évidence. Lors de cette discussion, aucun problème lors du traitement comptable ou fiscal des contreparties n'a été rapporté.

Le quatrième thème portait sur les **audits énergétiques obligatoires**. Les experts des audits énergétiques ont fait part de leur point de vue sur les étapes des audits qu'ils réalisent, et les fédérations ont pointé la charge administrative qui pèse sur les petites entreprises lors de la réalisation de ces audits.

Enfin, la consultation juridique s'est terminée en abordant la problématique des **aides d'état**. Centrée sur les lignes directrices établie par la Commission, la discussion a fait ressortir les inquiétudes vis-à-vis du respect de la politique européenne des aides d'état.

2.2. CONSULTATION ECONOMIQUE

La consultation concernant les aspects économiques a été structurée autour de 4 thèmes.

Le premier thème portait sur l'analyse de la **compétitivité du tissu industriel wallon** avec un focus sur les entreprises faisant partie des ADB2. Dans ce cadre, la compétitivité a été analysée en considérant le cadre méthodologique de Porter selon lequel la compétitivité d'un secteur dépend des facteurs de production, de la demande, des industries en amont et apparentées ainsi que de la stratégie et la rivalité des entreprises. Une attention particulière a été apportée aux prix de l'énergie (gaz et électricité) pratiqués en Wallonie par rapport à ceux pratiqués en Flandre ainsi que dans les pays limitrophes.

Le second thème portait sur les **contreparties financières** réduisant le prix de l'énergie ainsi que sur les incitants au passage à l'action actuellement d'application dans le cadre des ABD2. Les réactions ont permis d'identifier les points positifs et négatifs des différents incitants actuels et d'aborder les évolutions éventuelles à apporter en vue de répondre aux objectifs poursuivis en matières de réduction de la consommation d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre.

Le troisième thème visait à analyser la **méthode actuellement d'application pour évaluer la rentabilité des pistes proposées dans le cadre des audits**. Tenant compte des faiblesses identifiées, d'autres méthodes ont été considérées telle que la valeur actuelle nette et le taux de rentabilité interne.

Enfin, la dernière partie de la consultation portait sur les **obstacles rencontrés par les entreprises en vue de financer** les pistes d'investissements suggérées dans le cadre des audits. Tant des obstacles liés aux caractéristiques intrinsèques des entreprises que des obstacles liés aux spécificités des projets à financer ont été épinglés. Tenant compte de ces différents obstacles, des réflexions ont été menées à l'égard des sources potentielles de financement.

2.3. CONSULTATION SOCIETALE / ENERGIE / CLIMAT

La consultation sur les aspects sociétaux a abordé 4 thèmes.

Un premier thème portait sur le **périmètre et les secteurs concernés**. Actuellement, les accords s'adressent au seul secteur industriel, et uniquement à l'intérieur des "périmètres internes" aux entreprises. La question s'est posée de savoir si on devait continuer à travailler à l'avenir suivant ces limitations ou si on devait élargir à d'autres secteurs et/ou à d'autres périmètres ? Si on préférait élargir à d'autres secteurs, il fallait alors envisager à quels secteurs s'adresser, en plus de l'industrie.

De même, si on choisissait de sortir du périmètre physique, il fallait considérer jusqu'où on pouvait aller à l'extérieur du périmètre physique. Ces alternatives ont effectivement été longuement discutées.

Un deuxième thème abordait **la forme de l'engagement**. Ainsi a été discutée (comme déjà abordé par ailleurs) la forme actuelle, celle d'accords volontaires. En cas d'accord volontaire, le débat a alors porté sur l'opportunité de maintenir de manière conjointe (comme actuellement) ou non des obligations de résultat (au sens "engagements") et des obligations de moyen (au sens "étude à entreprendre" ou "reporting sur ce qui a été fait", sous une forme ou une autre). Enfin, la question des contreparties (uniquement financières ou d'une autre nature) a également été discutée.

Un troisième thème portait sur **le mode de travail et de reporting**. Les questions posées aux participants (également en partie évoquées par ailleurs mais sous un angle différent) ont concerné le fait de mutualiser ou non les résultats et les engagements éventuels ; le fait, si mutualisation il y a, que celle-ci se fasse via les fédérations professionnelles ou via d'autres organes représentatifs ; le fait de maintenir ou non le principe des autres acteurs et organes intervenant dans les accords (comité directeur mixte, vérificateurs, ...) ; et, du côté des entreprises, le fait d'impliquer une "Energy Team", accompagnée d'auditeurs externes, et dans ce dernier cas, des exigences de formation/certification qui devaient être appliquées.

Enfin, un quatrième et dernier thème traitait de **la portée de l'engagement**. Les discussions ont abordé sur les "axes" à prendre en compte : Efficacité Énergétique (EE), Émissions de gaz à effet de serre (CO2), Énergies renouvelables (ENR), ... et sur le choix de les garder tous ou non, voire éventuellement sur des priorisations ou regroupements à opérer entre ces axes.

Citons ici quelques interventions intéressantes qui ne sont pas nécessairement reprises en tant que telles dans l'analyse critique qui suivra :

- si des analyses (mappings) CO2 externes au périmètre sont menées, elles devraient se concentrer sur l'analyse de la valeur, et se limiter aux émissions réellement significatives ;
- les fédérations professionnelles sont des organismes représentatifs dont le travail est d'autant plus aisé que leurs membres sont "homogènes" en termes de métier et de taille ;
- la définition de KPI's (*key points of interest*) est considérée comme un apport très important. La base annuelle de leur reporting est généralement jugée favorablement, ce qui ne veut pas dire que la collecte des données et informations nécessaires ne peut bien sûr pas se faire à fréquence plus élevée.

2.4. CONSULTATION METHODOLOGIQUE

La consultation sur les aspects méthodologiques a abordé 4 thèmes.

Le premier thème portait sur la conception de la **note méthodologique**. Quel est son rôle ? Quelles informations doit-on y retrouver et avec quel niveau de détail ? Faut-il la figer, la faire évoluer et si oui, à quelle fréquence et suivant quels critères ?

Le deuxième thème abordait le **périmètre de l'audit**. Comment privilégier le recours aux énergies bas carbone ? Faut-il intégrer des émissions non énergétiques ? Faut-il intégrer (une partie) du transport ?

Les discussions ont ensuite abordé quelques questions relatives à l'établissement d'un **modèle énergétique** et au **suivi des performances** dans les entreprises. Quelle référence choisir ? Comment réaliser un modèle énergétique fiable, pertinent et significatif ?

Enfin, nous avons obtenu une série de réponses relatives à la **définition du plan d'action**. Quel est le rôle de l'auditeur dans l'ambition du plan d'actions ? Comment valoriser des actions hors périmètre, sous contrôle de l'entreprise ?

Nous retiendrons quelques interventions que nous jugeons pertinentes et qui n'apparaissent pas dans notre analyse critique :

- La création d'une *Energy team* permet de consolider les liens entre l'auditeur externe et l'entreprise. Ce concept aide à créer un climat de confiance. Le concept pourrait évoluer en *Carbon team* et devrait être maintenu ;
- L'utilisation d'outils statistiques basés sur des compteurs, tels que la signature énergétique du procédé ou du bâtiment, permet de fiabiliser les données, de calculer les incertitudes et parfois, si les outils sont bien compris, de simplifier le modèle de suivi ;
- La mise en place de critères de fiabilisation des données et des consommations d'énergie est essentielle pour assurer un modèle pertinent basé sur des usages significatifs ;
- Les auditeurs sont de mieux en mieux formés et les procédures d'agrément sont maîtrisées ;
- Il est important de prendre en compte toutes les actions possibles dans les "mains" des entreprises, que ces actions portent sur l'intérieur ou à l'extérieur du périmètre : recours aux énergies renouvelables, fournisseurs d'énergie verte, valorisation des sous-traitances de production d'énergie verte, valorisation de l'utilisation de l'hydrogène, valorisation du caractère renouvelable des matières premières, faveur à l'émergence de technologies de rupture, faveur à des solutions fondées sur la nature, faveur à accorder aux solutions d'économie circulaire...